



Production porcine biologique aux Pays-Bas : Compte rendu d'un voyage d'étude



Les Pays-Bas affichent un objectif ambitieux en matière d'élevage biologique : produire 500 000 porcs biologiques par an à l'horizon 2004. Cet optimisme des producteurs est relayé par les organisations de consommateurs et de défenseurs des droits des animaux qui estiment à 5% la part de marché dans les cinq prochaines années. Ces porcs seraient destinés avant tout au marché intérieur, mais l'exportation n'est pas exclue pour autant.

Pour l'instant la production est plus modeste et représente comme en France moins de 0,1% de la production nationale. Les abattages atteignent 23 000 porcs en 1999 contre 30 000 en France. Les importations sont estimées à 4 000 têtes. Fin 1999, les élevages néerlandais ont 9 000 places de porcs biologiques à l'engrais et 1 200 places de truies. De plus en plus d'éleveurs souhaitent "faire" du porc biologique. Une trentaine d'exploitations supplémentaires devraient porter ce nombre à 14 000 places d'engraissement et 2 000 places de truies en 2000.

Résumé

Les Pays-Bas affichent l'objectif ambitieux de multiplier par 20 la production biologique actuelle d'ici à 5 ans.

Le facteur limitant pour atteindre cet objectif n'est pas l'alimentation comme en France, mais la surface nécessaire pour épandre les déjections animales.

Aux Pays-Bas, la viande biologique est distribuée dans des magasins spécialisés en produits biologiques

L'essentiel des porcs est abattu dans un abattoir spécialisé "De Groene Weg" à Hedel. Un contrat annuel, qualifié de "Gentlemen Agreement" par l'abatteur, fixant les volumes et le prix est signé avec les producteurs. En 2000, le prix s'élève à 13,60 F/kg carcasse avec tête. La plus-value est de 0,60 ct si la carcasse est de qualité, c'est-à-dire maigre. En France, un producteur perçoit environ 3 F de plus par kg.

50 % des volumes sont distribués dans 21 boucheries franchisées "De Groene Weg" ("Le

Chemin Vert"), liées à l'abattoir. L'autre moitié des produits est emballée et destinée aux supermarchés (40 %) et à l'export (10 %). L'objectif à deux ans est de tripler le nombre de points de vente en supermarché de 200 à 600.

Selon l'abatteur, le principal frein au développement de la viande biologique est son prix trop élevé : le double de la viande conventionnelle. Une part importante des consommateurs est prête à acheter de la viande biologique si le surcoût ne dépasse pas 25 % par rapport à la viande conventionnelle. 15 % des consommateurs achètent déjà régulièrement de la viande biologique et 30 % en ont acheté au moins une fois dans l'année d'après une enquête de consommation.

Christophe DUTERTRE
Jan Peter VAN FERNEIJ



Un cahier des charges plus souple qu'en France

Les producteurs néerlandais doivent, comme les Français, respecter le socle minimum européen paru au Journal Officiel des Communautés Européennes qui est entré en vigueur le 24/08/2000.

Les Néerlandais se sont alignés sur le cahier des charges européen qui ne prévoit un lien au sol de l'élevage de porcs que pour l'épandage des déjections.

Chaque pays a la possibilité de durcir la réglementation. En France par exemple, 40 % des aliments destinés aux porcs biologiques doivent provenir de l'exploitation. Sur ce point, les Néerlandais se sont alignés sur le cahier des charges européen qui ne prévoit un lien au sol de l'élevage de porcs que pour l'épandage des déjections.

Autre point important, en France la taille des exploitations est limitée à 750 porcs produits par UTH, alors qu'elle est illimitée aux Pays-Bas. Les Néerlandais considèrent en effet qu'un éleveur peut gérer un élevage biologique de 80 truies naisseur-engraisseur dans un bâtiment avec un sol composé de gisoir paillé/caillebotis partiel/courette extérieure et bien mécanisé sur le plan de la distribution de l'aliment (photo : le bâtiment type aux Pays-Bas).

Les normes de bâtiments sont les mêmes qu'en France au niveau des surfaces allouées par animal. Les porcs élevés en bâtiment doivent, en période de finition, disposer d'une surface de 2,3 m² dont un accès à l'extérieur de 1 m² au minimum. Les porcelets sevrés sont logés dans un bâtiment offrant une surface de 0,6 m² intérieur et 0,4 extérieur et ce jusqu'à 30 kg.

Les truies allaitantes disposent de 7,5 m² à l'intérieur et de 2,5 m² à l'extérieur. Pour les reproducteurs, les surfaces minimales sont de 2,5 m² intérieurs et 1,9 m² exté-



Aux Pays-Bas, les courettes extérieures sont couvertes.

rieur pour les truies gestantes et, 6 m² intérieurs et 8 m² extérieurs pour les verrats. Aux Pays-Bas, l'élevage des truies en plein air n'est pas envisageable à grande échelle compte tenu du prix du foncier, de l'absence de surfaces disponibles pour les porcs et des contraintes pédo-climatiques.

Contrairement à la France, les Pays-Bas n'excluent pas le caillebotis partiel à condition que le gisoir soit paillé (photo). La consommation de paille est très réduite dans ces systèmes : moins de 200 kg/truie/an d'après les premières observations de la station de Raalte, contre une tonne en France. Les Néerlandais mentionnent que les courettes extérieures doivent être fréquemment râclées car les porcs font 90 % de leurs déjections à l'extérieur. Le coût d'une place d'engraissement d'un tel bâtiment est compris entre 2 500 F et 3 000 F contre 1 500 F en conventionnel.

En revanche, le cahier des charges hollandais est plus strict que le cahier des charges européen :

- sur le plan de l'environnement : les parcours extérieurs doivent être couverts pour limiter le volume des déjections
- sur le plan du bâtiment : la litière doit être composée d'au moins 25 % de paille et les sépa-

rations intérieures doivent être pleines à l'intérieur du bâtiment et ajourées à l'extérieur.

En ce qui concerne la conduite d'élevage, la truie ne doit pas être séparée de ses porcelets avant 40 jours pour éviter le contournement de la réglementation en utilisant des techniques d'allaitement artificiel. D'après les premières observations effectuées à la station de Raalte, l'allongement de la durée de lactation n'a pas de conséquences négatives sur l'état corporel des truies. Les retours en chaleur sont normaux. Le poids des porcelets à 42 jours est de 12 kg en moyenne.

Concernant les produits vétérinaires, les Néerlandais ne prévoient pas de disposition particulière par rapport au règlement européen, alors qu'en France l'utilisation d'un antiparasitaire est incluse dans les traitements.

Alimentation des porcs : large recours à l'importation... avec des aléas

L'usine que nous avons visitée est spécialisée en aliments biologiques et produit actuellement 20 000 tonnes dont 40 % bovins, 30 % porcs et 30 % volailles. Elle représente 50 % des parts de marché aux Pays-Bas.



Les clients sont des distributeurs ou des éleveurs en direct. 95 % des livraisons se font en vrac par 10 ou 15 tonnes.

L'approvisionnement est sous-traité auprès d'un courtier. Les matières premières proviennent d'Ukraine, d'Europe Centrale, d'Allemagne, d'Italie, de Turquie et de France.

Le fabricant évoque de grosses difficultés d'approvisionnement en céréales. Il arrive que des commandes soient détournées au dernier moment. Les prix sont très fluctuants : le blé est passé de 120 FF/qtal arrivé usine en 1999 à 210 FF/qtal en 2000. Une hausse sensible de l'aliment fini est à prévoir. Pour sécuriser l'approvisionnement, il existe une volonté de développer une relation contractuelle avec des céréaliers biologiques. Une démarche HACCP est en cours.

En ce qui concerne les protéines, l'approvisionnement en protéagi-

neux est également difficile. Cependant, les infrastructures portuaires permettent de s'approvisionner en tourteau de soja non OGM en provenance des EU à 60 fl/qtal environ (conformément au cahier des charges européen, l'aliment est biologique à 80%). Le premix est fourni par PROVIMI (filiale de HENDRIX).

Le prix de l'aliment porc charcutier est de 180 FF/qtal livré en vrac (10 - 15 t) contre 220 FF/qtal en France et 105 FF/qtal en élevage conventionnel. Pour les autres stades physiologiques, l'aliment porcelet se situe entre 225 et 240 FF/qtal et l'aliment truie à 162 FF/qtal.

La recherche s'organise : 9 millions de francs pour créer un élevage expérimental biologique de 100 truies naisseur-engraisseur.

Les Pays-Bas ont débuté cette année 2000 en inaugurant une nouvelle unité expérimentale consacrée à l'élevage porcin biologique. Cette unité est construite au sein de la station de Raalte "Nord et Est des Pays-Bas" déjà connue pour ces travaux en élevage porcin conventionnel. C'est un atelier de démonstration largement ouvert au public (4 000 visiteurs par an) qui devrait aider la conversion de producteurs de porcs conventionnels et favoriser l'installation de nouveaux producteurs porcins biologiques.

L'organisation de la recherche évolue aux Pays-Bas. Le DLO regroupe la recherche fondamentale, appliquée et universitaire (WAGENINGEN). La station de Rosmalen (la plus importante en nombre de chercheurs) sera trans-

férée dans l'année à LELYSTAD. La Station de Raalte est orientée sur les productions alternatives. Elle compte 325 truies réparties en 30 truies biologiques, 55 truies "scharrel" (équivalent label rouge), 240 truies conventionnelles et 700 places d'engraissement (2/3 des porcelets sont vendus à l'extérieur). Elle va évoluer vers 100 truies pour chaque type de production. Les investissements pour transformer l'atelier de Raalte s'élèvent à 25 MF, dont 9 MF pour la partie biologique. La filière a mobilisé rapidement des moyens pour accompagner le développement des productions émergentes.

L'élevage biologique a démarré depuis 6 mois, juste après la parution du règlement européen. Le schéma génétique adopté est Large White x Duroc pour les femelles et Large White pour les mâles. Le recours à d'autres types génétiques par la voie mâle n'est pas exclu au cas où le taux de viande maigre ne serait pas satisfaisant.

Pour l'instant, l'élevage est orienté vers l'acquisition de références zootechniques destinées aux éleveurs biologiques néerlandais. La priorité de la station de recherches est de mettre au point des bâtiments permettant de diminuer la pénibilité du travail avec la paille. Contrairement à la France, l'alimentation animale n'est pas le thème de recherche prioritaire, du fait de l'importation de matières premières.

Conclusion

Les Pays-Bas affichent l'objectif ambitieux de multiplier par 20 la production biologique actuelle d'ici 5 ans. D'après les experts économiques, 500 000 porcs biologiques peuvent être absorbés par le marché néerlandais si le prix de

La priorité de la station de recherches est de mettre au point des bâtiments permettant de diminuer la pénibilité du travail avec la paille.



Les usines d'aliment sont spécialisées en production biologique



Le gouvernement néerlandais pense également qu'une production biologique représentant 10% de la production nationale est réaliste.

la viande biologique ne dépasse pas de plus de 25% la viande conventionnelle. Pour l'instant, un porc biologique coûte au Pays-Bas 5 à 6 FF/kg carcasse de plus à produire. La concurrence risque d'être rude avec les producteurs français.

Ce développement ne peut être atteint que par une conversion des élevages conventionnels ou de type Scharrel en production biologique. Peu de créations d'ateliers porcins biologiques sont envisagées. L'avantage des Néerlandais est d'avoir bâti un cahier des charges à leur mesure, aussi bien sur le plan du bâtiment que sur le

plan de l'alimentation. Ils ont fait preuve de beaucoup de pragmatisme en ne produisant pas selon leur volonté, mais pour répondre aux attentes des consommateurs. Le porc "scharrel" pourrait se voir imposer les mêmes contraintes que le porc biologique au niveau du bâtiment. Cela permettrait de passer d'une production à l'autre en ne modifiant que l'aliment et la conduite d'élevage.

En France, certaines dispositions pourraient à l'avenir coûter cher en terme de compétitivité dans le cadre d'un marché européen. Ce choix est risqué car il suppose que le consommateur fasse la distinc-

tion entre le logo européen et le logo français. Un gros effort de communication est à entreprendre pour expliquer cette exception française et justifier les écarts de prix.

Le gouvernement néerlandais pense également qu'une production biologique représentant 10% de la production nationale est réaliste. Ce développement doit s'appuyer sur la conversion des éleveurs de porcs fermiers également très intéressés par cette production. Les aides directes sont pour l'instant peu nombreuses. Les seuls avantages sont des avantages fiscaux et des taux d'intérêt inférieurs à ceux pratiqués pour l'élevage conventionnel.

Le facteur limitant pour atteindre cet objectif n'est pas l'alimentation comme en France, mais la surface nécessaire pour épandre les déjections animales. Des centres de compostage biologiques sont à l'étude. Ce compost pourrait intéresser le maraîchage biologique et les autres productions végétales à haute valeur ajoutée.

Les produits biologiques sont distribués en majorité dans des boucheries-charcuteries spécialisées



Contact :

christophe.dutertre@itp.asso.fr

jan-peter.vanferneij@itp.asso.fr